

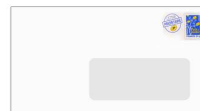
# UFR DES ARTS PLASTIQUES ET SCIENCES DE L'ART

Centre Saint Charles 47 rue des Bergers 75015 Paris

## Année universitaire 2010/2011 : calendrier de remise des programmes de cours

Les programmes de cours seront remis aux étudiants, sur présentation de la carte étudiant(e) 2010/2011. Le calendrier des inscriptions pédagogiques sera inclus dans le dossier.

(Attention : venir obligatoirement avec 4 enveloppes à fenêtre format (22x11cm), timbrées au tarif en vigueur.)



### IMPORTANT

Les étudiants devant se présenter aux examens de rattrapage de septembre, pourront, à défaut de la carte 2010/2011, présenter la carte d'étudiant(e) 2009/2010. Pour ce qui est de l'inscription pédagogique, la « connexion » internet suffira.

### Licence 1<sup>ère</sup> année (L1) Arts plastiques et cinéma :

Vendredi 17 septembre 2010 – 13h30 Hall d'entrée Centre Saint Charles

**Pour les étudiant(e)s s'inscrivant en 1<sup>ère</sup> année, la remise des dossiers sera suivie d'une réunion d'information à l'amphithéâtre.**

### Licence 2<sup>ème</sup> année (L2) Arts plastiques et cinéma :

Mercredi 22 septembre 2010-13h30, Hall d'entrée Centre Saint-Charles.

**Pour les étudiant(e)s s'inscrivant en 2<sup>ème</sup> année, la remise des dossiers sera suivie d'une réunion d'information à l'amphithéâtre.**

### Licence 3<sup>ème</sup> année (L3) tous parcours confondus :

Mardi 28 septembre 2010-13h30, Hall d'entrée Centre Saint-Charles.

**Pour les étudiant(e)s s'inscrivant en 3<sup>ème</sup> année, la remise des dossiers sera suivie d'une réunion d'information à l'amphithéâtre.**

### Masters 1 toutes spécialités confondues :

Vendredi 1er octobre 2010 -13h30, Hall d'entrée Centre Saint-Charles.

**Pour les étudiant(e)s s'inscrivant en 4<sup>ème</sup> année, la remise des dossiers sera suivie d'une réunion d'information à l'amphithéâtre.**

**Début des cours : lundi 11 octobre 2010 pour les enseignements spécifiques à l'UFR des Arts Plastiques.**

**Pour les autres disciplines, prière de vous renseigner auprès des secrétariats des UFR concernées.**